

Procès-verbal du Conseil Municipal du 7 avril 2025

Présents : Mmes et Mrs PUIG Jean-Marie, BAGNERIS Isabel, VARGAS Armand, BIAGGINI Sandrine, DAMBLAT Marie-Thérèse, DA SILVA FREITAS Manuel, PUPULIN Bernard, CAMBUS Lisa, MAGHIN Estelle, ROUGE Anne-Marie, SAADA Chantal, TONDEUX Jacky, MAILHE Cyrille, FERRAZ Nathalie.

Absents : ALAMANDRI Eric, ARGENT Pascal, LEFEVRE Olivier, VIDAL Sylvie, CHABAGNO Nelly.

Procurations : ALAMANDRI Eric à SAADA Chantal, ARGENT Pascal à BAGNERIS Isabel, CHABAGNO Nelly à MAILHE Cyrille.

Présents : 14 Absents : 5 Procuration : 3 Votants : 17

Point 1 : Désignation du secrétaire de séance

Le Maire

Je vous propose que ce soit Isabel secrétaire de séance, qui est contre ?

13 Pour 4 Contre

Point 2 : Approbation du procès-verbal du 16 décembre 2024

Le Maire

Je suppose que vous l'avez tous relu. On va donc passer au vote, est-ce qu'il y a des questions de vous ?

Cyrille Mailhé

Pas nécessairement, une question, simplement on loue le fait d'avoir essayé de restituer intégralement pour une fois les débats, si je puis dire. Par contre, ce qu'on a constaté, c'est qu'il y avait des mots qui étaient impropres, que c'était toujours parcellaire. En plus, on constate que le ton n'y est pas, donc c'est pour suggérer de quand même préciser quand les gens disent, font des remarques sur un ton léger. Et après, d'un avis personnel et qui est assez partagé quand même globalement, c'est que nous ne pensons pas que ce soit utile de mettre, alors autant c'est vrai, c'est bien de faire une restitution complète sur les idées, mais sur les débats tels qu'ils ont été menés là la dernière fois, on n'est pas sûr que finalement ce soit très utile et que ce soit très efficient pour le compte rendu. Alors ça, c'est un avis personnel du groupe, mais c'est très bien qu'on ait des micros et qu'on s'en tienne. Alors nous nous concernant, on ne veut plus relancer ce type de débat du tout. C'est-à-dire que si jamais on commence à se fâcher, nous ne parlerons plus.

Le Maire

Pour ça, on sera 2. Et je suis quand même un petit peu surpris parce que vous avez demandé, vous avez fait la réflexion la dernière fois comme quoi un PV, ça impliquait qu'il y ait une restitution qui soit totalement fidèle. Là, Isabel y a travaillé. Moi, j'ai pris la suite parce que croyez-moi que ce n'est pas agréable à faire quand même. Donc, on a jugé qu'il fallait tout mettre parce qu'on avait, en tout cas, moi, j'avais l'impression que c'était un de vos désirs que tout soit retranscrit sur le PV. Alors, je te confirme que le problème sera réglé parce que maintenant, ça sera des enregistrements automatiques à 100%. C'est-à-dire qu'il faut contrôler parce que le système ne capte pas forcément toujours les bons mots.

Cyrille Mailhé

Je suis d'accord avec toi.

Le Maire

Il y a peut-être des mots qui n'ont peut-être pas la même définition, mais c'est quand même excessivement pénible à faire. Donc, mais je pense que quand même, l'essentiel y est.

Cyrille Mailhé

Oui, l'essentiel, mais pour te montrer un exemple, dès le départ nous avons essayé de faire une interaction, expliquer pourquoi on ne voterait pas contre les 25%, vous nous avez dit tous les deux, Isabel et toi, vous vous faites plaisir, ça n'y figure pas. Alors que le ton n'était pas très sympathique et que nous, on ne faisait juste que dire quelle était notre position. C'est juste pour donner un exemple.

Le Maire

Bon, on passe au vote.

13 Pour 4 Contre

Point 3 : Vote du compte financier unique 2024

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L121-27, L241-1 à L241-6 et R241-1 à 241-33,

Vu la délibération du 8 avril 2024 approuvant le Budget Primitif 2024,

Vu le Compte financier Unique

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Adopte le Compte Financier Unique 2024 arrêté comme suit :

Résultat de l'exercice :

Section de Fonctionnement

Dépenses : 1 617 542.90€

Recettes : 2 016 212.70€

Soit un excédent de : + 398 669.80€

Section d'Investissement

Dépenses : 347 823.18€

Recettes : 871 753.51€

Soit un excédent de : + 523 930.33€

Résultat cumulé :

Fonctionnement : + 398 669.80

+ 1 228 931.45€ soit : excédent cumulé : + 1 627 601.25€

Investissement : + 523.930.33

+ 668 551.32 € soit excédent cumulé : + 1 192 481.65€

Document CFU envoyé le 25 mars.

Le Maire sort de la séance à 20h05 pour le vote du CFU.

12 Pour 4 Contre

Point 4 : Vote du résultat 2024 et affectation 2025

Résultat de fonctionnement : 2024

A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) + 398 669,80

B. Résultats antérieurs reportés

Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) + 1 228 931,45

C Résultat à affecter

+ 1 627 601,25

= A. + B. (hors restes à réaliser)

(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)

Solde d'exécution de la section d'investissement

D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) + 1 192 481,65
D 001 (si déficit)
R 001 (si excédent)

E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) 0,00
Besoin de financement
Excédent de financement (1)

Besoin de financement F. = D. + E. 0,00

AFFECTATION = C. = G. + H. + 1 627 601,25

1) Affectation en réserves R1068 en investissement 500 000,00
G. = au minimum couverture du besoin de financement F

2) H. Report en fonctionnement R 002 (2) + 1 127 601,25

Le Maire

L'affectation de la section de fonctionnement puisque c'est le seul qu'on affecte le résultat de la section d'investissement restant dans sa section.

Je vous rappelle l'excédent de l'année 398 669 80 €.

Les résultats antérieurs reportés pour 1 228 931 € soit un résultat affecté de 1 627 601 €.

Pour mémoire le résultat cumulé de la section d'investissement est de 1 192 481 65 €. Donc ce que je vous propose dans l'affectation du résultat de la section de fonctionnement qui fait 1 627 695 € c'est d'affecter 500 000 € dans le compte 1068 c'est-à-dire en réserve et le reste 1 127 695 € en report de la section de fonctionnement.

Est-ce que vous avez des questions ou besoin d'éclaircissement ?

13 Pour 4 Contre

Point 5 : Muretain Agglo - Voierie

a) Mise à disposition du personnel voierie 2025 (réalisé 2024)

Le Maire expose :

- Vu l'arrêté préfectoral du 07 avril 2022 actant les statuts du Muretain Agglo ;
- Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015, notamment son article 72, codifié à l'article L5211-4-1 II du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'article D 5211-16 du CGCT fixant les modalités de remboursement des frais de fonctionnement du service mis à disposition en application du II de l'article L 5211-4-1 du CGCT.
- Vu l'avis favorable du comité technique intercommunal en date du 11 septembre 2023 ;
- Considérant que la structuration des services nécessaires au fonctionnement d'une communauté doit être réglée avec pragmatisme, de manière à ce que les équipes communales actuelles ne soient pas désorganisées, à ce que la continuité des divers services en cause soit assurée dans les conditions de proximité et de disponibilité actuelles, et que ne se constitue pas au niveau de la communauté, de services qui viendraient s'ajouter à ce que savent déjà bien faire les communes ;
- Considérant qu'il est en conséquence utile que la communauté puisse utiliser pour les parties de ses compétences pour lesquelles les besoins de proximité et de disponibilité l'exigent, les services des communes moyennant remboursement à ces dernières des sommes correspondantes dans le respect des montants prévus au budget.
- Considérant que les communes disposent d'ores et déjà, en interne, de services permettant d'assurer cette assistance ;
- Vu la délibération du Muretain-Agglo n° 2024-179 en date du 5 novembre 2024 qui autorise le Président à contracter la présente convention.
- Vu l'avis du CST en date du 8 octobre 2024,

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ Prend acte des annexes détaillant la mise à disposition du matériel et des agents pour un montant de 37 440.67€.

Le Maire

C'est la délibération, comme tous les ans de la mise à disposition de notre personnel voirie en fait. C'est pour l'exercice 2025 mais ça concerne la mise à disposition de l'exercice 2024 bon là c'est pareil vous savez comment ça se passe. On facture des heures du matériel de l'entretien fait tout un petit speech avec des coefficients d'application. Et au final ça donne pour cette année la somme de 37 440,67 €.

Bon après on nous le refacture. Ce n'est pas gagné malheureusement.

Vous avez des questions ? On peut passer au vote.

A l'unanimité

b) Vote de l'AC investissement voirie

Le Maire,

Vu l'arrêté préfectoral du 7 avril 2022 actant les statuts du Muretain Agglo ;

Vu la délibération du Conseil Communauté n° 2020-072 du 9 juillet 2020 ;

Vu les rapports de la commission locale d'évaluation des charges transférées du Muretain Agglo, en date :

- ✎ du 20 septembre 2017 sur le transfert de charge des compétences voiries, aires d'accueil des gens du voyage, office de tourisme de muret, SDAN, transport.
- ✎ du 22 mai et 26 septembre 2018 sur le transfert
- ✎ du 11 juillet 2019 sur le transfert de charges des compétences ATSEM, entretien ménager de locaux communaux, service à table , école de musique, ramassage des animaux errants ;
- ✎ du 28 septembre 2021 sur le transfert de charges des eaux pluviales, porté à la connaissance des communes le 16 novembre 2021 par délibération n° 2021-143.

Vu la délibération du Muretain Agglo n° 2022-156 en date 25 octobre 2022 portant sur les modalités d'appel du financement des travaux auprès des communes.

Vu le 1° bis du V de l'article 1609 nonies C du CGI qui prévoit la possibilité, par délibérations concordantes entre le Muretain Agglo et les communes d'imputer une partie du montant de l'attribution de compensation en section d'investissement.

Vu la délibération 2024.134 en date du 24 septembre 2024 portant sur l'adoption des nouveaux modes de financements de la compétence voirie.

Exposé des motifs, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Article 1 : Approuve le montant de 31 413.00€ représentant l'AC total d'investissement 2025
- Article 2 : Décide que cette somme sera imputée à l'article 2046 section d'investissement sur le budget communal 2025.

A l'unanimité

Point 6 : Cimetière : Fixation du tarif des cases du columbarium

Le Maire explique à l'assemblée que suite à la réalisation d'un columbarium dans le cimetière communal il convient de fixer les tarifs des concessions.

Il est proposé au conseil municipal de :

De fixer le prix de la case du columbarium à 650.00€ pour une durée de 50 ans.

A l'unanimité

Point 7 : Tarif location tables et chaises

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la demande régulière de matériel (tables +2 bancs) par les administrés, il convient de redéfinir les modalités de tarif. :

Il est proposé de fixer le prix de l'ensemble (tables + 2 bancs) à 8 euros, et de fixer une caution de 50 euros par ensemble que sera restituée au retour du matériel.

Le Maire

Ce sont des petites actualisations qu'on fait là. C'est le tarif des locations des tables et bancs. En fait on avait avant un tarif dégressif qui était un petit peu pénible à gérer. Plus tu prenais de table, moins tu payais. Enfin bon c'était un petit peu compliqué. Donc en fait on a décidé, parce qu'il y a des demandes, en fait de baisser le prix et de fixer un prix unique. C'est-à-dire que l'ensemble, une table plus deux bancs, on va le fixer à 8 €. Si vous en êtes d'accord. C'était 10 € puis après c'était au-delà de 6, de 10. C'était assez compliqué. Donc on a décidé de simplifier.

Donc je vous propose de voter ça. On change le prix. On fixe l'ensemble une table et deux bancs à 8 €. Et de fixer une caution qui n'a pas changé, 50 € par ensemble.

A l'unanimité

Point 8 : Vote des taux

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts (CGI) selon lesquelles le conseil municipal vote chaque année les taux des taxes foncières, de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (TH) et la cotisation foncière des entreprises (CFE).

En conséquence, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de :

- maintenir en 2025 comme suit les taux au niveau de ceux de 2024

TAXES	Taux 2024 (rappel)	Taux 2025
Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	39.38%	39.38%
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	85.80%	85.80%
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale (TH)	15.48%	15.48%

Pour un produit attendu de 893 150.00€

Le Maire

En fait, il a été décidé de ne pas bouger les taux d'imposition. Donc les taux seront les mêmes en 2025 que ceux qu'ils étaient en 2024.

A savoir sur les taxes foncières sur les propriétés bâties, on était à 39,38 %. On reste à 39,38 %.

Sur les taxes foncières non bâties 85,80 %. Et sur les taxes d'habitation à 15,48 %.

Ce qui a pour conséquence, en gardant les mêmes taux, de nous prévoir un produit attendu de 893 150 €.

Et en rajoutant ensuite les allocations compensatrices, le FNGIR et l'effet du coefficient correcteur, on arrive à un montant global pour cette année à 1 036 913 €.

Les bases sont fixées par l'État sans aucune explication.

La base sur les taxes d'habitation l'année dernière était de 103 700 €.

Par le plus grand fait des hasards, cette année, elle n'y est que de 73 200 €.

Voilà comment on essaie d'arranger un budget de l'État, en tapant sur les petites communes.

A l'unanimité

Point 9 : Vote des subventions 2025 (voir document envoyé me 25 mars 2025)

Le Maire

Dans la note synthèse, Claudie avait mentionné qu'en fait les adhérents des associations et les membres du bureau ne pouvaient pas voter. C'est faux. Ce sont seulement les membres du bureau qui ne pourront pas voter.

Isabel Bagnéris

Je vais faire un petit point :

- Chantal Saada membre du bureau du comité des fêtes.
- Anne-Marie Rougé membre du bureau de désir informatique.
- Estelle Maghin membre du judo.
- Cyrille Mailhé membre du bureau de solidarité faugatienne.

Est-ce que quelqu'un d'autre fait partie des membres du bureau d'une association ? Merci.

Le Maire

Alors, petite précision. J'ai regardé dans les documents. Il est conseillé aux membres du bureau non seulement de ne pas voter, mais de quitter la salle au moment du vote. Parce que ça pourrait influencer soi-disant le vote des autres. Moi, si vous ne voulez pas quitter la salle, je vais être clair, ça ne me gêne pas du tout. Mais je vous dis ce qui est, je vous laisse le choix de quitter la salle ou pas. Ce n'est visiblement pas une obligation, c'est pour éventuellement éviter quelques petits problèmes. Je ne connais pas par cœur toutes les activités de toutes les associations, mais je ne suis pas sûr qu'il puisse y avoir un enrichissement personnel avec une association du Fauga. Donc on va commencer par l'ACCA.

Cyrille Mailhé

Petite question, votre honneur. Moi, je suis porteur du pouvoir de Nelly. Oui, mais ça va coincer, ça.

Le Maire

Je peux à chaque fois poser la question. Ce que je veux dire, si vous n'êtes pas pour la subvention, vous le signalez plutôt que je vous pose la question à chaque fois. Comme ça, on gagne un petit peu de temps.

Donc :

- L'ACA 400 €.
- L'AFTA 600 €.
- L'association contre la grêle 200 €.
- L'amical tout âge 600 €.
- L'atelier du Fauga 850 €.
- Le Body Karaté 400 €.
- Le Club Gym détente 800 €.
- Le Comité des fêtes 8 000 €.
- Désir informatique faugatien 600 €.
- Le Club Judo de Muret 500 €.
- La pétanque 700 €.
- Le pêcheur faugatien 600 €.
- Les amis de l'Aouach 400 €.
- Les petits loups, 200 €.
- Les petits faugatiens 400 €.
- Prévention routière 200 €.
- Solidarité faugatienne 300 €.
- Le Tennis club le Fauga / Saint-Hilaire / Lavernose 300 €.
- Le Théâtre du Bac, 450 €.
- US Foot, 2 700 €.
- Le Yoga, 400 €.
- L'Entente Rugby Lavernose-Fauga 300 €.
- Lilakessie 200 €.
- Coopérative scolaire forfait plus goûter 2 100 €.
- La coopérative scolaire pour le projet pédagogique 500 €.

Point 10 : Vote du budget 2025

Le Maire

On va toujours suivre à peu près le même cheminement. Je vais reprendre les chapitres un par un. On va commencer par les **dépenses de fonctionnement**.

Le désir de cette année, c'était de ne pas trop changer quoi que ce soit dans les dépenses de fonctionnement. On va avoir des écarts très faibles dans tout ce qui est fonctionnement.

Les charges à caractère général par rapport au budget 2024 entre 2025, on n'a qu'un écart de 16 720 €. Je vous dis les gros postes

Ce qu'on a prévu pour l'électricité 110 000 €. L'entretien des réseaux 15 000 €. Malheureusement, on a prévu 15 000 €. Mais aujourd'hui, on vient de se faire encore voler des câbles sur les camps des candélabres. Les 15 000 €, c'était pour équiper ceux avaient été vandalisés. Il faut mettre des cadenas. C'est ça, Armand ? Ils mettent les antivols et ils remettent l'aimant. Je crois qu'on en a pour 15 000 €. Je crois qu'il y avait une dizaine de candélabres. Je crois qu'on s'est fait piquer devant la boulangerie, devant le cimetière.

Voilà. Il n'y a pas grand-chose à faire. Les locations mobilières ont un petit peu augmenté à hauteur de 4 920 € parce que c'est la location des caméras qui viennent d'être installées. Les livres et disques plus 1 938 € parce qu'en fait, quand la population augmente la dotation à la médiathèque augmente aussi puisqu'elle est basée à 3 € par habitant.

Les fournitures scolaires aussi. On est passé à 350 élèves donc à 46 € par élève. Ça nous fait 1700 € de plus. On aura un petit peu moins normalement d'entretien sur le bâtiment parce qu'on ne va pas repeindre les préfabriqués tous les ans. Donc on économiserait au minimum 6 000 €.

Et on a cette année fait faire le journal municipal et quelques babioles pour un montant de 5 000 €.

Les dossiers d'urbanisme, bien qu'il n'y ait plus ou presque plus de permis de construire à l'état pur, il y a des DP sur les panneaux solaires, beaucoup, beaucoup, et les piscines, du coup, ça nous a fait un surcoût de 1 879 €.

Les charges de personnel, je vous en ai parlé tout à l'heure. En fait, l'année 2024, on avait fait 9 mois avec une personne à moins. Bon, je me suis aperçu que ce n'était pas idéal dans le fonctionnement. On avait tenté quelque chose en se passant d'une personne. Bon, j'y ai mis un terme. Donc on a fait l'embauche d'un agent à compter du 1er janvier, un agent technique. Et aujourd'hui, on a fait un contrat de 6 mois parce que on a deux agents qui sont en arrêt de maladie. Donc on était dans un dysfonctionnement complet. Donc pour l'année 2025, on aura un agent de plus et au minimum un contrat de 6 mois sachant que quand même, pendant les 90 premiers jours de maladie, c'est la mairie qui est paie. Et on a eu cette année en plus le recensement. Donc ça nous a quand même coûté la bagatelle de 11 640 € les agents recenseurs, il y en avait 5. C'est comme ça, on ne peut pas faire autrement. De toute façon. Vous verrez que l'État est très généreux puisque je crois que le mémoire, je vous le dirai tout à l'heure, dans les recettes, l'État nous rembourse une participation sur les agents recenseurs. Ça nous a coûté 11 600 €. Et je crois que l'État nous rembourse 2 800 €.

Les autres charges de gestion courante. Il n'y a pas grand-chose à dire là-dessus si ce n'est que les contributions obligatoires, vous savez, ce qu'on verse, bon, ça ne va augmenter puisqu'on va avoir les premières échéances du programme Led, Led+, qui représente quand même la bagatelle de 12 000 € par an.

La participation communale au CCAS qui va passer de 8 000 € à 12 000 € parce qu'on a juste fini le premier trimestre 2025. Malheureusement, on a beaucoup, beaucoup de demandes au niveau du CCAS. Donc, afin d'éviter que le CCAS se retrouve en difficulté, on a passé la subvention de 10 000 € à 12 000 €.

Bon, il y a une baisse des intérêts d'emprunts pour 6 900 €, il n'y a pas de glorieux, c'est le tableau d'amortissement qui fait ça.

Les recettes de fonctionnement, en fait, on a, sur les produits divers, c'est exactement la même chose que l'année dernière. Il y a un petit écart de 2 300 € qui est justifié parce que la mise à disposition du personnel est moins importante cette année que ce qu'elle avait été l'année dernière.

Les impôts et taxes, en fait, on a baissé de 18 600 € les fonds départementaux et sur les droits de mutation, puisque vous savez que le Conseil départemental est en grosse, grosse difficulté financière et cela vient entre autres et exclusivement, presque, j'allais dire, du moins politiquement parlant, des droits de mutation qu'ils ont perdus selon la baisse de l'immobilier. Ils ont perdu entre 256 et 260 millions d'euros sur les droits de mutation. Donc je peux vous dire que ça risque d'être difficile pour nous, pour les subventions.

La fiscalité locale, en fait, ça c'est un équilibre, ça ne bougera pas. De toute façon, cette année ça fera 893 150 € contre 891 700 € l'année dernière.

Les dotations et participations, on a une augmentation de la DGF de 17 400 €. Bon, c'est normal, puisqu'en fait, on a un peu plus de population. Et je vous ai dit tout à l'heure, le remboursement des agents recenseurs pour la royale somme de 2 686 € pour un coût de 11 640 €.

Et l'année dernière, on avait eu, ce que je vous ai dit tout à l'heure, une aide à l'énergie qui était bien one shot, donc cette année, on perdra 27 428 € de recettes.

Les autres produits de gestion, en fait, il n'y a pas grand-chose à dire. Ce sont les revenus des immeubles, donc là, ça ne pose pas de problème, et l'écart vient du fait que l'année dernière, on avait eu quelques remboursements de sinistre de la part de Groupama. J'espère qu'on n'en aura pas cette année, mais ça démarre mal avec 21 candélabres, sachant quand même qu'on n'est pas forcément, malheureusement (bien remboursés par notre assureur sur les vols de câbles. Visiblement, on attend une réponse de l'expert, mais les premières informations qu'on a, il nous rembourserait les câbles qui sont au pied des candélabres, mais pas les câbles qui vont d'un candélabre à l'autre. Donc, c'est bien évidemment écrit en tout petit, comme dans tous les contrats d'assurances, donc ça, personne ne lit, mais de toute façon, on n'a pas le choix, puisque vous savez que les collectivités locales, on a déjà beaucoup de mal déjà à avoir des assureurs. Donc, on ne peut pas dire trop grand-chose.

Les dépenses d'investissement du BP 2025.

Bon, mais il y a une petite augmentation de l'équipement qu'on a vu tout à l'heure.

Là, les 31 413 €, c'est l'investissement. Et ensuite, dans les immobilisations, dans les investissements prévus, je vais vous citer les principaux investissements prévus. Donc, il y a la salle de classe pour 348 800 €, columbarium, cavurnes pour 12 573 €, tondeuse 14 990 €, épaveuse 18 400 €, tracteur 78 600 €. Photocopieur et ordinateur d'Isabel plus celui de la médiathèque.

Il y en a pour 24 175 €. Les illuminations de Noël pour 6 000 €.

Les panneaux lumineux qu'on avait déjà voté l'année dernière pour 28 560 €. La signalétique pour 17 376 € et un nouveau jeu au city park pour 11 520 €.

Et quant aux immobilisations en cours, c'est la salle de psychomotricité qui démarrera juste dans le mandat.

Les recettes d'investissement, il n'y a pas grand-chose en fait. Il y a la subvention du CD31 qui nous a été notifié pour 387 400 €. Les dotations et fonds divers, on a dedans le FCTVA pour 88 916 €. Les TA qui baissent pour 92 225 €. Après c'est normal que ça baisse. On n'a pas de permis de construire. Et si l'État n'arrange pas, ne revient pas sur ses décisions concernant la loi climat et résilience ça va s'avérer compliqué. Et l'affectation qu'on a votée tout à l'heure, en tout cas pour ceux qui ont voté, pour 500 000 € qu'on va mettre en réserve.

On a eu cette année, la possibilité de prévoir des produits de cession de l'immo puisqu'en fait elles ont été faites. Ce sont les appartements de la Carrère et dans les conditions de changement du tracteur et de l'épaveuse, on se fait reprendre l'ancien matériel à un bon prix, donc on en a tenu compte et c'est pour ça qu'on a mis, je crois, 190 000 € de recettes d'investissement.

Voilà concernant le BP 2025.

Est-ce que vous avez des questions ? Est-ce qu'on peut passer au vote ?

13 Pour 4 Contre

Point 11 : Attribution du Marché de travaux : Création d'une classe

Monsieur Le Maire expose qu'il s'agit d'attribuer le marché Agrandissement du groupe scolaire / Création d'une classe n° 2025-01 ECOLE.

Une consultation a été lancée le 11 février 2025 avec réponse au 12 mars 2025.

Considérant la consultation du marché de travaux constitué de 5 lots détaillés.

Considérant les offres, la présentation par le cabinet architecte Richard VALES de l'analyse en commission MAPA le 1^{er} avril 2025.

L'attribution du marché se décompose comme suit :

Lot 1 – Luchin et fils 68 615.50 €

Lot 2 – Etablissement ETS 11 063.90 €

Lot 3 – SARL Comminges Alu 10 875.19 €

Lot 4 – EURL Mabilat 102 623.56 €
Lot 5 – SAS Sol Façade 36 500.00 €
Après délibération, le conseil municipal décide :

Article 1 : L'attribution du marché : Agrandissement du groupe scolaire / Création d'une classe n° 2025-01 ECOLE tel que présenté ci-dessus pour un montant total HT de : 229 678.15 € représentant 5 lots.

Article 2 : De charger Monsieur Le Maire de signer tous documents liés à cette attribution auprès de chaque entreprise.

Article 3 : Décide de transmettre la présente délibération à la Sous-Préfecture et à la Trésorerie de Muret.

A l'unanimité

Le Maire

Donc, je ne sais pas ce que vous l'avez lu, cette attribution du marché, il y avait 5 lots, terrassement, gros œuvre, étanchéité, toiture, terrasse, menuiserie, alu, macro-lots, second œuvre et revêtement de façade. Un montant global de marché de 229.678,15 € d'attribution du marché. Un estimatif qui était à 248.000 € HT.

Vous avez des questions ? On peut passer au vote.

Mme Rouanet va vous faire signer le Conseil.

Fin du conseil 20h305

